



Non respect des restrictions d'une zone 1 Auh

Par **Stegue**, le **05/01/2011** à **13:22**

Bonjour,

J'ai un terrain de 4000 m² constructible classé en zone 1 Auh avec obligation d'y construire 5 logements.

Si je la divise en 2 et vends à un particulier, une parcelle de 2000 m², par ex, pour une seule habitation, et l'autre, pour investisseur, pour les 4 logements restants (2 x 2 appart type T2 par ex), qu'est-ce que je risque si je n'arrive pas à vendre cette dernière et donc si je ne rempli pas les obligations du PLU ?

D'avance, merci.

Par **Stegue**, le **12/01/2011** à **08:23**

Complicée ma question ?